



Publié le : 05/06/2025

Conseil de Communauté**Séance du jeudi 22 mai 2025**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35

La séance est ouverte à 19h25 et levée à 21h58

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** Mme Laetitia LARROCHE (suppléante), **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°14), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO à Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET , Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Denis JACQUIN, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Florent BAILLY (à compter de la question n°23), M. Christophe LIME à M. Frank LAIDIE, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Délibération n°2025/2025.00138

Rapport n°10 - Désignation d'un lauréat pour l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'unités de méthanisation sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Désignation d'un lauréat pour l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'unités de méthanisation sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	17/04/2025	Favorable
Bureau	07/05/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La collectivité est propriétaire de son réseau de distribution de gaz à l'intérieur duquel le gaz fossile qui circule a vocation à être progressivement remplacé par du biogaz. La méthanisation a donc un rôle fondamental à jouer dans l'ambition énergétique et de décarbonation du territoire.

Un AMI a été publié pour encourager la mise en place de deux unités de méthanisation sur le territoire (délibération du 14 décembre 2023) avec pour objectif de recevoir des propositions de tout tiers intéressé par un tel projet.

Au regard des projets présentés par les opérateurs en réponse à cet AMI, il est proposé de retenir la société Opale Energies Naturelles comme partenaire et d'engager avec cette dernière des échanges en vue de la conclusion avec GBM d'une convention définissant les conditions du partenariat à mettre en œuvre pour permettre la création des unités de méthanisation, convention qui sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire.

I. Contexte

Dans son Plan Climat, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) s'est fixée un objectif énergétique et environnemental ambitieux : devenir un territoire à énergie positive en 2050. Son atteinte nécessitera une double dynamique : réduction de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables.

GBM est propriétaire de son réseau de distribution de gaz, à l'intérieur duquel le gaz fossile qui circule a vocation à être progressivement remplacé par du biogaz. La méthanisation a donc un rôle fondamental à jouer dans l'ambition énergétique et de décarbonation du territoire.

Deux actions ont été décidées :

- rédaction d'une Charte permettant à la collectivité de se positionner sur tout projet de méthanisation développé sur le territoire, qu'elle en soit partie prenante ou non ;
- lancement d'un AMI pour encourager la mise en place de deux unités de méthanisation sur le territoire (délibération à l'unanimité, le 14 décembre 2023) avec pour objectif de recevoir des propositions de tout tiers intéressé par un tel projet.

Pour rédiger la Charte et suivre l'AMI, un comité de pilotage (COPIL) issu du groupe de travail Energies Renouvelables a été constitué d'élus communautaires (10 élus : BODIN Nicolas, CHAUVET Annaïck, CORNE Patrick, GAGLIOLO Lorine, LAROPPE Aurélien, LEGAIN Olivier, MAURICE Yves, MENESTRIER Jean-François, NAPPEZ Anthony, OLSZAK Anne).

II. Procédure de l'AMI

Suite à une délibération en date du 14 décembre 2023, Grand Besançon Métropole (GBM) a engagé une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement de la méthanisation sur son territoire. L'ensemble de la procédure s'est déroulée sous la supervision du COPIL.

Les objectifs de l'AMI se résument comme suit :

- Recenser les acteurs de développement de sites de méthanisation,
- Identifier le gisement disponible dans un rayon de 40 km incluant les effluents d'élevages, les CIVES (30%max), les déchets d'IAA et les biodéchets (75 km),
- Enclencher l'émergence d'un minima 2 unités de méthanisation sur le territoire.

L'AMI ayant été publié début 2024, les opérateurs avaient jusqu'au 29 mars 2024 à 12h00 pour faire état de leurs projets. 8 candidatures ont été reçues.

Une première phase d'analyse a permis d'écarter 3 opérateurs dont les projets étaient trop éloignés des objectifs de l'AMI (pas d'injection du méthane sur le réseau pour un des opérateurs, gouvernance et dialogue territorial du projet peu développés) ou trop peu précis. Les 5 opérateurs restant ont été auditionnés les 23 et 27 mai 2024 pour détailler leurs projets. Suite à ces auditions, 2 autres opérateurs ont été écartés, leurs propositions restant prudentes sur le partenariat avec la collectivité (participation à la gouvernance et au financement peu mis en avant, approche du projet reposant sur une vision différente des orientations générales définies par la collectivité). Les 3 opérateurs encore en lice ont été invités à préciser le contenu de leur projet au regard d'éléments préalables à un protocole d'accord proposés par la collectivité et à les présenter lors d'un dernier entretien le 20 janvier 2025.

A l'issue de ce processus, Opale Energies Naturelles propose le projet le plus en phase avec la démarche de la collectivité visant à permettre l'émergence d'un projet territorial et d'un projet agricole (partenariat fort avec la collectivité et les acteurs du monde agricole, valeur ajoutée du projet largement conservée sur le territoire grand bisontin). Les principales caractéristiques du projet de la société Opale Energies Naturelles figurent en annexe de la présente délibération.

M. Kevin BERTAGNOLI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté désigne Opale Energie Naturelle comme lauréat de l'AMI méthanisation et décide d'engager avec cet opérateur des échanges dans le but de définir le cadre du partenariat avec la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention* : 1

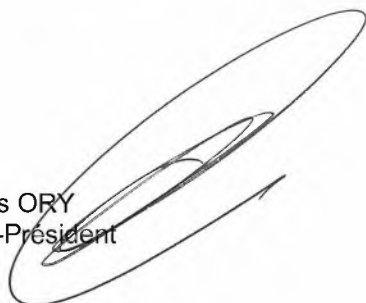
Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Gilles ORY
Vice-Président



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Annexe n°1 : Proposition du candidat Opale

Rappel : les éléments présentés ci-après sont issus de l'analyse des propositions du candidat qui ont conduit à considérer son projet comme étant celui, parmi les différents projets analysés, s'inscrivant le mieux dans les orientations générales définies par GBM. Ces éléments sont susceptibles d'évoluer lors du développement du projet et à l'occasion des échanges à venir avec la société Opale Energies Naturelles. De même, les sujets de gouvernance du projet et de répartition de la prise en charge financière des investissements entre les différents partenaires feront l'objet des échanges à venir avec la société. L'ensemble de ces éléments, techniques, financiers, juridiques sera soumis au conseil communautaire lors d'une prochaine séance afin que celui-ci se prononce sur le projet et la participation de GBM.

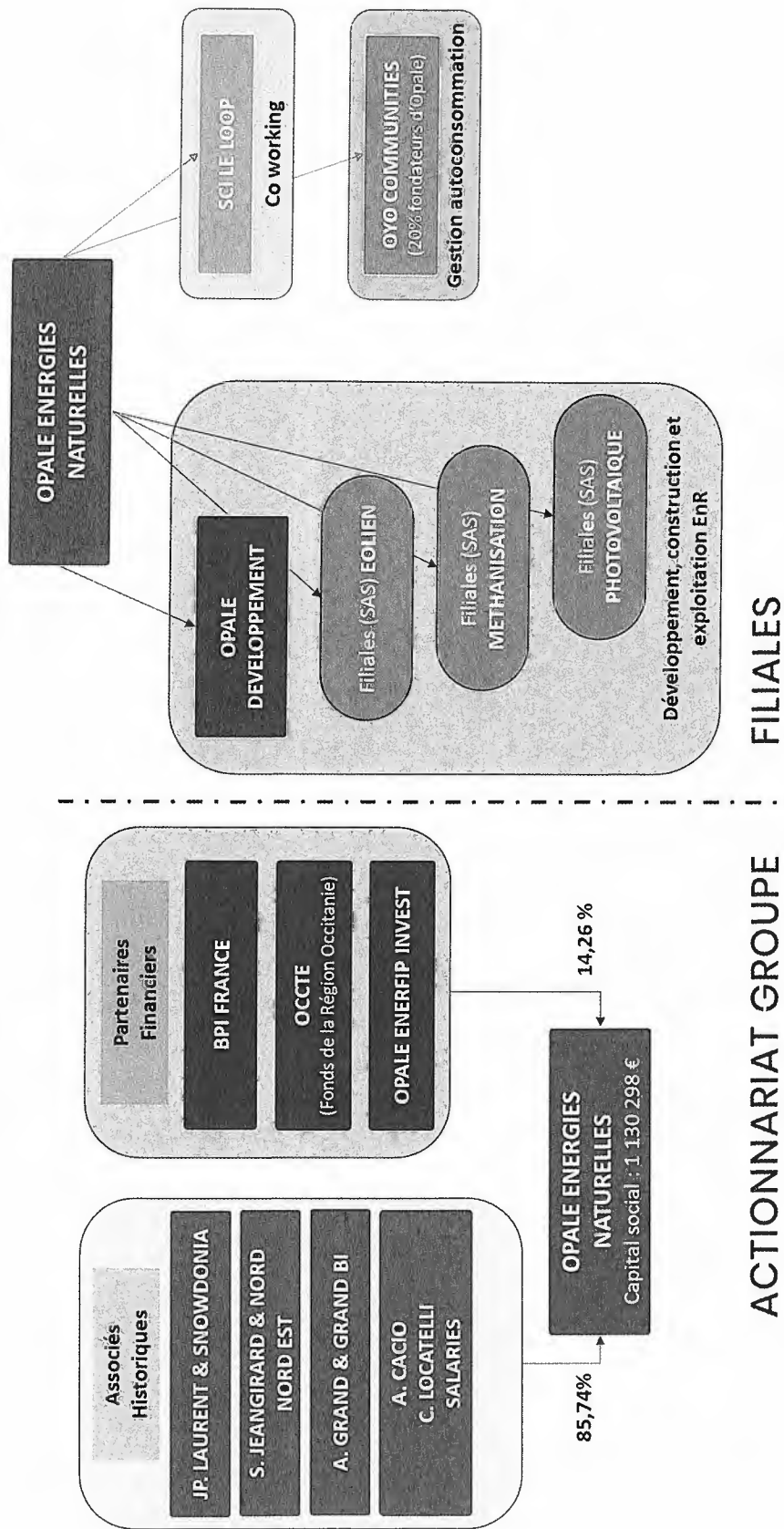
Dans sa proposition, Opale Energies Naturelles a développé une approche méthodologique plutôt que technique. Compte tenu des nombreuses inconnues avant toute étude de faisabilité et de développement, cela lui a permis d'insister sur la conduite qualitative du projet et notamment de développer :

- Son approche partenariale des acteurs du territoire impliqués et à impliquer ;
- L'ouverture de son modèle de portage, aussi bien sur les aspects financiers que de gouvernance ;
- La manière de traiter les aspects agronomiques et environnementaux ;
- Son attrait pour le développement d'unités agricoles (intrants majoritairement agricoles) comme d'unités territoriales (intrants de tous types) ;
- L'idée de la création d'un pôle d'exploitation local sur le territoire de Grand Besançon Métropole ;
- La souplesse de son modèle de développement de projet qui s'adapte au territoire et aux préférences de la collectivité dans le cadre d'un dialogue constructif et transparent avec cette dernière, notamment dans la passation avec des tiers des différents contrats nécessaires à la réalisation et au fonctionnement des unités de méthanisation.

Annexe n°2 : Ordres de grandeur

Unité de méthanisation – Ordres de grandeur	
Données techniques	
Puissance	200 à 300 Nm3/h
Production annuelle	10 000 à 40 000 MWh
Données financières	
Frais de développement	400 000 – 600 000 €
Investissements	8 000 000 – 13 000 000 €
Montant d'emprunt	5 600 000 – 9 100 000 €
Fonds propres nécessaires de la part de l'ensemble des actionnaires	des 2 400 000 – 3 900 000 €

Annexe n°3 : Opale Energies Naturelles



FILIALES

Performance	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires (k€)	671	692	914	244
Marge brute (k€)	684	695	914	263
EBITDA - EBE (k€)	-256	-219	-82	-40,4
Résultat d'exploitation (k€)	-244	-217	-83,9	-40,9
Résultat net (k€)	181	40,9	4250	32,9